

Le ministre Housseini Amion Guindo sur les inondations : "Plus de 8 milliards de FCFA sont programmés pour l'aménagement des collecteurs naturels et artificiels de Bamako et environs"

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 10 JUIN 2019

383

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Prorogation du mandat des députés

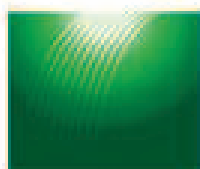
L'aveu et le passage en force du gouvernement



Confé-presse au CSDM : La prorogation du mandat des députés à l'ordre du jour



Opération Barkhane : Un ministre Burkinabé critique la France



Orabank

un partenaire à votre écoute



Grandir
ensemble
et pour
l'Afrique

Groupe Orabank : Bénin - Burkina - Côte d'Ivoire - Gabon - Guinée - Guinée Bissau - Mali - Mauritanie - Niger - Sénégal - Tchad - Togo

www.orabank.net



Une Brèves	Prorogation du mandat des députés : L'aveu et le passage en force du gouvernement P.4
	Koulikoro : Le commissariat de police pris d'assaut par la population en colère, un suspect arrêté P.7
	Mouvance présidentielle : L'EPM vole en éclat P.7
	Ballet diplomatique : Le MAECI reçoit 7 P.7
	Le Maire de Doukirkiré est mort de suite à ses blessures : La paix offusquée, le vivre ensemble entaché P.8
	Crise au Centre du Mali : Réunion du Cadre politique de gestion P.8
	Communiqué de la Ligue Démocratique Pour le Changement (LDC) 8 P.8
	08 juin 1992-08 juin 2019, 27 ans de démocratie : Et après ? P.9
	Coopération Mali-Algérie : Visite officielle du ministre algérien des affaires étrangères au Mali P.9
	Koulouba, le 08 juin 2019 : Travaux du Comité de pilotage du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) des Nations Unies élargi au Fonds alloué par le Royaume des Pays-Bas au profit des femmes du Mali 9 P.9
	Message du Président de la République suite à l'élimination des Aiglons en quarts de finale du Mondial U20 P.10
	Dialogue politique inclusif : Les prémisses voient le jour ! P.10
	Diplomatie : Le MAECI reçoit la nouvelle Représentante de ONU-Femmes 10 P.10
	Dialogue politique: La Coalition des anciens candidats de 2018 à la Primature P.11
	Diplomatie : L'axe Pékin-Moscou contre Washington P.11
	Communiqué de relatif à l'adoption du projet de loi organique portant prorogation du mandat des députés à l'Assemblée Nationale 11 P.11
	Prorogation du mandat des députés : "Une haute trahison et un parjure" selon l'ex-ministre Konaté P.12
	Cérémonie de décoration : Expert'Labs Mali à l'honneur P.12
	Lutte contre la Violence basée sur le genre : Madame Samaké Oumou Elkhairou Niaré, Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune III, reçue à l'Ambassade des USA à Bamako 12 P.12
Actualité	Confé-presse au CSDM : La prorogation du mandat des députés à l'ordre du jour 14 P.14
	Le ministre Housseini Amion Guindo sur les inondations : "Plus de 8 milliards de FCFA sont programmés pour l'aménagement des collecteurs naturels et artificiels de Bamako et environs" 15 P.15
	Opération Barkhane : Un ministre Burkinabé critique la France P.17
	Cérémonie de commémoration du dixième anniversaire du décès de l'ancien Président Gabonais Omar Bongo Ondimba : IBK apporte la solidarité du Peuple malien au Peuple gabonais 17 P.17
Politique	Du «yelema» à Yelema : Moussa MARA perd près d'une dizaine d'apôtres 18 P.18
Culture & société	"Méditer ne consiste pas à s'éloigner du monde : C'est s'en approcher, le comprendre, l'aimer et le transformer" a dit Ibrahim Ballo lors du lancement d'une exposition d'art 20 P.20
International	Sénégal : Le ministre Abdoulaye D. SARR en visite à Poponguine P.21
	Côte d'Ivoire : Les nouvelles cartes d'identité biométriques font déjà polémiques 21 P.21
	Affaire Paule François Compaoré : L'intégralité de l'arrêt de la chambre criminelle de la cour de cassation française en date du 04 juin 2019 sur le dossier "extradition de M. Paul François Compaoré". P.22
Sport	Neymar accusé de viol : La plaignante dit "vivre un enfer" 26 P.26
	Développement du Football : Le Premier ministre reçoit la FIFA et la CAF P.26
	CAN 2019 : Le Mali menacé d'être disqualifié par la FIFA ! 27 P.27

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Directeur de la Publication :** Casimir Sangala
- **Redacteur en Chef :** Amadou TALL
- **Rédaction Générale :** Ali Moro, Karamoko B. Keïta, Souleymane Mary Diarra (Stagiaire), Moctar Sow
- **Gérant :** Moctar Sow
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Rita Tessougué

P.11



P.17



P.18





Prorogation du mandat des députés : L'aveu et le passage en force du gouvernement

Réuni en session extraordinaire le vendredi 7 novembre 2019, le « le Conseil des Ministres a adopté un projet de loi organique portant prorogation du mandat des députés à l'Assemblée Nationale ».

L'aval de la Cour constitutionnelle pour la prorogation du mandat normal des députés élus le 1er janvier 2014 et qui arrivait à expiration le 31 janvier 2018 avait déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive. La violation de la Constitution était flagrante et la Cour aux ordres ont clamé urbi et orbi tous ceux qui pensaient que la loi fondamentale du Mali ne permettait pas une telle élasticité d'un mandat dont la durée est impérativement fixée à cinq ans. Et ils étaient nombreux à le dire parmi les partis politiques, les universitaires, de franges entières de la société civile et aussi des activistes politiques.

Mais le Gouvernement avait tenu à rassurer et la main sur le cœur, le Premier ministre de l'époque avait donné toutes les assurances pour le renouvellement de l'Assemblée nationale à la date indiquée. L'engagement n'est pas tenu. Non pas parce que Soumeylou Boubeye Maiga n'est plus en poste mais parce que Ibrahim Boubacar Keïta n'est pas très enclin à respecter les échéances électorales.

En effet, déjà en 1997, alors Premier ministre de Alpha Oumar Konaré, il n'a pu ou voulu organiser l'élection législative et a plongé le

pays dans une grave et longue crise politique. Le Président Konaré avait été contraint de reprendre la main en prononçant la dissolution de l'Assemblée nationale, en organisant des législatives boycottées par toute l'opposition de l'époque et des présidentielles jamais reconnues.

Maintenant Président de la République, IBK, en six années n'a pas réussi à organiser les élections municipales et communales que dans une partie du territoire national. Une soixantaine de communes attendent toujours leurs édiles légitimement élus.

Les élections locales ont été renvoyées sine die. Il en a été de même pour les régionales. Le mandat du Haut Conseil des Collectivités locales, qui a aussi expiré depuis cinq ans n'a pas été renouvelé et cette institution nage depuis en pleine illégalité et illégitimité au point d'avoir mis en péril des candidatures à l'élection présidentielle avec des parrainages de ses membres.

En revanche, IBK a organisé une présidentielle longtemps contestée.

Le communiqué du Conseil des ministres du vendredi fait un aveu étonnant, presque surréaliste. En effet, le Conseil des ministres a d'abord rappelé le contexte de la première prorogation « Le mandat des députés, qui a expiré le 31 décembre 2018, a été prorogé jusqu'au 30 juin 2019 par la Loi organique n°2018-067

du 06 décembre 2018 conformément à l'avis de la Cour Constitutionnelle du 12 octobre 2018.

La prorogation était motivée par « le caractère de force majeure des difficultés entravant le respect scrupuleux des dispositions constitutionnelles et législatives et la nécessité d'assurer le fonctionnement régulier de l'Assemblée nationale », affirme gravement que « L'évaluation de la situation politique et sécuritaire du pays révèle la persistance des difficultés et contraintes qui ne permettent pas la tenue d'élections législatives régulières et transparentes.

Dans ce contexte et conformément à l'Accord Politique de Gouvernance, le projet de loi organique adopté, proroge jusqu'au 02 mai 2020 le mandat des députés de la Vème législature afin de réunir les conditions optimales à la bonne organisation des élections. »

Deux questions se posent alors : comment l'élection présidentielle a-t-elle été organisée dans cette situation politique et sécuritaire et surtout comment organiser le referendum constitutionnel dans le même contexte ?

Le plus grave que le Gouvernement est pris en flagrant délit de contre-vérité quand il déclare que la prorogation est conforme à l'Accord Politique de Gouvernance qui indique au contraire que « l'organisation de consultations référendaires, des élections législatives, locales et régionales dans les délais convenus lors du dialogue politique inclusif ».

Il n'y a là aucune conformité à l'APG mais au contraire un passage en force et un aveu de mauvaise organisation des élections.

■ **Moctar SOW**

Sekou Samassa

Kidal a été pris par les armes et il ne sera repris que par les armes.



Ammy Baba Cisse

La population de Koulikoro prend d'assaut le commissariat. La FIFA a vraiment donné du temps aux acteurs du football malien. Il nous faut dépasser cette crise ou périr. Bientôt



Les acteurs sportifs doivent maintenant se comprendre pour ne pas entraîner la suspension de nos Aigles à la CAN le 21 Juin.

Les dignes magistrats, appuyés par d'autres dignes corporations, redresseront ce Mali.

« Djene Sogodogo a présenté ses excuses durant le carême, qu'IBK pense à cet aspect. » Sory Ibrahim Diallo

« Je salue le courage des procureurs. Ils ont pris les taureaux par les cornes. » Sory Ibrahim Diallo

« On a laissé pourrir une situation, c'est allé jusqu'au sommet de l'Etat. » Mahamadou Kane

« IBK aurait dû se taire. Dire qu'il a pardonné et ajouté qu'il n'est pas la loi, il met la pression sur la justice. » Mahamadou Kane

« Dans le cas Djene Sogodogo, on ne sait pas qui a porté plainte. » Sory Ibrahim Diallo

« Ne dites pas que Boubou Fane a été libéré parce qu'il est proche du pouvoir. » Sory Ibrahim Diallo

« Le cas Djene Sogodogo et le cas Boubou Fane ne sont pas les mêmes. » Sory Ibrahim Diallo

« Dans ce pays, on fait la promotion de la diversion. » Mahamadou Kane

« Le parti Yelema estime inappropriée une seconde prorogation du mandat des députés » Communiqué Moussa Mara

Le mandat des députés prolongé jusqu'en Mai 2020. Le projet ira à l'assemblée.

RFM, Ouverture Média, RFI ou VOA Africa ont tous interviewer Adama Dramé. C'est seulement Saxe qui visé?



Soumeylou B. Maïga

Je rends grâce au Tout Puissant pour l'année supplémentaire qu'il m'a accordée dans sa grande Miséricorde. Merci aux parents et amis avec lesquels j'ai partagé ces instants de joie et de pur bonheur.



Ashley Leïla MAIGA

Ashley Leïla MAIGA a retweeté Ashley Leïla MAIGA

Ce qui me choque dans la prorogation du mandat des députés jusqu'au 02 mai 2020, c'est que les députés de l'opposition ne semblent pas s'y opposer. Je m'attendais à ce qu'ils s'insurgent contre cette forfaiture et qu'ils renoncent à leur siège de députés hors-mandat. Mali



Karim Keita

Ce vendredi matin à la commission défense de l'assemblée nationale, nous continuons avec les écoutes concernant le projet de loi portant création de l'armée de terre, l'armée de l'air et la garde nationale. @FAMa_Mali @SecuriteML



Pr. Alpha CONDÉ

Samedi 9 juin 2019, j'étais à l'hôpital Sino-Guinéen pour la levée du corps de la maman Hadja Saran de la sig madina, j'en ai profité pour rendre visite aux malades afin de leur souhaiter un prompt rétablissement. Solidarité



Patience...

Mali : tout va tellement bien chez nous que notre PR peut dépenser nos maigres sous pour aller commémorer les 10 ans du décès de feu Ali Bongo. Franchement, on a mieux à faire...



aBamako

Mali Un véhicule américain anti-mine très endommagé suite à son passage sur un engin explosif ...<http://news.abamako.com/h/214116.html>



Le journal Afrique

Le Sénégal toujours secoué par une affaire de corruption présumée, révélée par la BCC : Aliou Sall, le frère du président Macky Sall, est suspecté d'avoir touché une commission dans le cadre de l'attribution de deux gisements pétroliers à British Petroleum (BP).



larmes des pauvres

larmes des pauvres a retweeté ibrahim
Le président IBK est allé une invitation du peuple Gabon-ais, pays où vivent des centaines de milliers de nos compatriotes, au seul de rencontrer les Mali-en du Gabon, cette visite a eu plein de sens. Vive l'amitié des peuples ! Vive l'Afrique !



Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernière informations du moment

Découvrez la nouvelle plateforme



La banque en ligne optimisée pour les grandes entreprises locales, celles du Secteur Public et les PME

BANQUE COMMERCIALE



Koulikoro : Le commissariat de police pris d'assaut par la population en colère, un suspect arrêté



Aujourd'hui Dimanche 9 juin 2019 vers 12heures 30mn, la population en colère a pris d'assaut le commissariat de police de Koulikoro. Plusieurs dégâts ont été causés, la police fait usage de gaz lacrymogène.

Selon nos sources, tout serait parti de l'arrestation d'un suspect par la police de la localité dans l'affaire de Kadiatou Dembélé 23 ans Agent Orange money à Souban tué et abandonner près du cimetière de Souban (Koulikoro). La population en colère, pensant que c'est le coupable tout trouver et il valait régler son compte sans aucune autre forme de procès. Ils ont pris d'assaut ledit commissariat, déborder de monde la garde nationale, la Gendarmerie, une unité de police de Moribabougou, les FORSAS et les FAMAS sont venues prêter main-forte aux policiers mais face à une foule déterminée la force ne peut pas résoudre une telle situation. En réaction, les policiers aussi ont gazé les manifestants pour les dispersés. Nous KOJUGU KELEBAA demande aux forces de l'ordre de privilégier la sensibilisation.

■ **Bamanan den (GROUPE KOJUGU KELEBAA)**

Mouvance présidentielle : L'EPM vole en éclat

Après la formation du gouvernement de mission avec à sa tête Dr Boubou Cissé, Ensemble pour le Mali (EPM), soutien du chef de l'Etat, a enregistré à son sein plusieurs frustrés qui accusent Bocar Tréta d'une gestion opaque du pôle politique.

Une quinzaine de partis politiques et associations issus du rang de la majorité (EPM) viennent de mettre sur les fonds baptismaux un nouveau pôle politique dénommé : l'Action républicaine pour le progrès (ARP). Parmi eux, on peut noter le parti de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Tieman Hubert Coulibaly, l'Union pour la démocratie et le développement (UDD) qui a d'ailleurs confirmé sur son compte twitter la création de ce nouveau pôle politique. Toutefois, il réaffirment leur appartenance à la majorité. En plus de l'UDD, d'autres formations politiques, membres de l'EPM, participent à cette nouvelle coalition. Il s'agit du MPM, du colistier de Karim Kéita en Commune II en l'occurrence Hady Niangadou, APDM-Equité, FAC, URP, PMDS, AJA, UMPC, URP, PPM, MME.

La formation de ce nouveau pôle politique intervient quelques semaines

Ballet diplomatique : Le MAECI reçoit



Le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, S.E.M Tiébilé DRAMÉ a reçu en audience ce jeudi 06 juin S.E.M Roberto BLANCO DOMINGUEZ Ambassadeur de Cuba au Mali, celui de la Chine S.E.M Zhu LIHING et enfin Mme Mbaranga GASARABWE, Représentante spéciale adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies au Mali et non moins Coordinatrice résidente du système des Nations Unies. Avec la Diplomate Onusienne et l'Ambassadeur de Chine, les échanges ont surtout porté sur la situation sécuritaire au Mali avec en ligne de mire la présentation du rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur le Mali prévue pour ce 12 juin à New-York.

Quant à l'Ambassadeur de Cuba à Bamako, il a évoqué avec le Chef de la Diplomatie malienne les relations historiques qui existent entre son pays et le Mali.

Dans le cadre du renforcement de cette amitié, S.E.M Roberto BLANCO DOMINGUEZ souhaite voir le Ministre DRAMÉ effectuer une visite à La Havane très prochainement.

■ **Bureau de l'Information et de la Presse/ MAECI**



après la formation du nouveau gouvernement dirigé par Dr Boubou Cissé. Les frustrations des uns et des autres seraient nées à l'issue de ce processus de mise en place de ce nouveau gouvernement, dans lequel la plupart des formations politiques et associations ont été écartées au profit des grandes formations comme le RPM. Ils accusent le président de l'EPM, Bocari Tréta, d'une gestion opaque de la destinée de l'EPM et de son manque de partage. Puisque, selon les indiscrétions, le RPM s'est lui seul adjugé la part du lion lors de la formation du nouveau gouvernement avec au moins une dizaine de représentants. Un acte condamné par plusieurs membres de l'EPM qui ont pourtant mouillé le maillot lors de la présidentielle de 2018. Il faut rappeler que l'UDD tout comme l'APR de Oumar Ibrahim Touré ne sont pas représentés dans le nouveau gouvernement.

Le Maire de Douékiré est mort de suite à ses blessures : La paix offusquée, le vivre ensemble entaché



Une icône politique, un élu d'espèce rare par sa bonté et son humilité, Oumar Abocar Touré a rendu l'âme ce jour suite à une tentative d'assassinat perpétrée par des hommes armés. Sa disparition va paralyser les démarches entre les différentes communautés. Les ressortissants du cercle de Goundam s'appêtent à organiser une grande rencontre dans le cadre de recoudre le tissu social mais instaurer la confiance entachée depuis.

Cette disparition du Maire de Douekire dont sa famille m'a informé à l'instant m'éloigne des projets de paix dont j'ai rêvé et loin de ma terre natale. Tu es couché serein car ta résistance aux balles de l'ennemi ne pouvait pas dépasser les 24h. Que ton âme repose en paix.

Que Dieu vous offre son paradis .Amen . Courage Mme Touré un héros est mort et tes enfants seront toujours identifiés comme héritiers du brave OAT.

■ Yéhia Tandina

Crise au Centre du Mali : Réunion du Cadre politique de gestion



Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Boubou Cissé a présidé, ce jeudi 6 Juin 2019, la réunion du Cadre politique de gestion de la crise au Centre du Mali.

L'objectif de ce cadre est de travailler à l'apaisement du climat social et à ramener la sécurité dans les régions du Centre.

Ce Cadre est placé sous la présidence du Premier ministre et regroupe

Communiqué de la Ligue Démocratique Pour le Changement (LDC)



La Ligue Démocratique Pour le Changement(LDC) a appris avec consternation l'intention du régime du Président Ibrahim Boubacar Keita de proroger le mandat des députés jusqu'au 02 mai 2020. Réunie en session extraordinaire ce jour dimanche 09 juin 2019, la Ligue Démocratique Pour le Changement (LDC) condamne fermement cette nouvelle tentative de violation de la Constitution malienne. Pour justifier l'injustifiable, le gouvernement se fonde sur une autre violation de la constitution c'est à dire la première prorogation. Il se fonde aussi sur un prétendu Accord politique qui primerait à ses yeux sur la Constitution. Enfin il avoue tristement qu'il (Gouvernement) est incapable d'organiser des élections législatives régulières et transparentes.

La Ligue Démocratique Pour le Changement (LDC) estime que cette nouvelle violation de la Constitution délégitime davantage le régime du Président Ibrahim Boubacar KEITA. La Ligue Démocratique Pour le Changement (LDC) soutient que le régime du Président Ibrahim Boubacar KEITA est seul responsable de la tension politique actuelle et de la clochardisation de la démocratie malienne. La Ligue Démocratique Pour le Changement (LDC) invite ses militants et l'ensemble du peuple malien et amis du Mali à rester attachés au strict respect de la Constitution du Mali. La Ligue Démocratique Pour le Changement (LDC) continue sa lutte pour obtenir le plus tôt possible le changement de régime, invite ses militants et sympathisants à rester mobilisés et vigilants.

Que Dieu bénisse le Mali et les maliens.

Bamako le 09 juin 2019
Le Président de La Ligue Démocratique
Pour le Changement
Général Moussa Sinko COULIBALY

les ministres chargés des Affaires sociales, de la Justice, de la Défense, de la Sécurité, de l'Administration territoriale, des Affaires étrangères, de la Cohésion sociale, des Affaires religieuses et du Budget.

Selon le ministre des Affaires Étrangères interrogé à la fin de la réunion, l'objectif stratégique est de combiner l'approche politique et l'approche militaire en vue d'apaiser la situation au Centre et d'apporter des réponses durables à la crise.

08 juin 1992-08 juin 2019, 27 ans de démocratie : Et après ?



Il y'a 27ans, le peuple Malien a investi officiellement Alpha Oumar KONARÉ, premier Président démocratiquement élu. 27 ans après, le pays est à la croisée des chemins. Aujourd'hui, la communauté internationale se trouve au chevet du Mali de Modibo KEITA, père de l'indépendance, grand panafricaniste. 59 ans avant, qui aurait imaginé un tel scénario ?

27 ans après, l'éducation nationale est à l'agonie,

27 ans après, l'intégrité territoriale est fortement menacée à cause d'une insécurité résiduelle.

27 ans après, la souveraineté est seulement théorique,

27 ans après, la corruption est devenue un phénomène général,

27 ans après, le pays n'est pas à mesure d'organiser régulièrement les élections, il s'adonne à la facilité de proroger illégalement et indéfiniment le mandat de certaines institutions.

27 ans après, le pays reste enclavé,

27 ans après, il y'a un manque criarde d'industries et d'infrastructures.

27 ans après, le pays vit en dessous du seuil de la pauvreté.

27 ans après, le peuple ne dort plus que d'un œil.

27 ans avant, qui aurait cru que telle sera notre démocratie ?

Koulouba, le 08 juin 2019 : Travaux du Comité de pilotage du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) des Nations Unies élargi au Fonds alloué par le Royaume des Pays-Bas au profit des femmes du Mali

Tiébilé DRAME, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale a coprésidé, ce samedi 08 juin, avec la Représentante Spéciale Adjointe du SG des Nations Unies au Mali Mme Mbaranga GASARABWE, les travaux du Comité de pilotage du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) des Nations Unies élargi au Fonds alloué par le Royaume des Pays-Bas au profit des femmes du Mali.

Ce fonds estimé à un milliard trois cent millions de francs CFA, sera investi au centre du Mali pour soulager les communautés victimes de la crise que connaît cette partie du pays depuis un certain temps.

Au cours des travaux, le Ministre DRAME et Mme Mbaranga GASARABWE, ont insisté auprès des membres du Comité pour qu'ils engagent les différentes procédures de décaissement des fonds afin que ce pro-

Coopération Mali-Algérie : Visite officielle du ministre algérien des affaires étrangères au Mali



En prélude à la visite officielle du Chef de la Diplomatie algérienne dans notre pays, prévue du 16 au 18 juin 2019, Tiébilé DRAMÉ, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale a eu un déjeuner d'échanges avec les anciens Ambassadeurs du Mali en Algérie. Cette visite entre dans le cadre de la tenue ici à Bamako du Comité bilatéral stratégique prévue le 17 juin. L'objectif est de mieux préparer les travaux de ce Comité d'importance capitale pour les deux parties.

La rencontre a eu lieu ce samedi 08 juin 2019 en présence du Président de l'Amicale des anciens Ambassadeurs du Mali et de plusieurs responsables et cadres du Département. Le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, Général Mahamadou DIAGOURAGA et le Commissaire à la réforme du Secteur de la Sécurité, Général Ibrahima DIALLO ont également pris part à la rencontre.

Ce cadre d'échanges a permis à M. le Ministre de discuter avec ces anciens diplomates sur les défis de l'heure, mais aussi et surtout, de profiter de leur expérience dans les relations diplomatiques entre le Mali et l'Algérie.

Signalons que cette prochaine visite officielle du Ministre algérien des Affaires Étrangères dans notre pays vise à consolider davantage les liens séculaires d'amitié et de coopération entre le Mali et l'Algérie.

■ Bureau e l'Information et de la Presse/MAECI

gramme qui s'adresse aux femmes puisse démarrer très rapidement.

■ Bureau e l'Information et de la Presse/MAECI



Message du Président de la République suite à l'élimination des Aiglons en quarts de finale du Mondial U20



■ Mes chers enfants, l'aventure qui s'annonçait belle s'arrête là pour vous et pour tout le peuple qui vibrait au rythme de vos exploits et qui vous accompagnait de la voix, du geste et par ses bénédictions.

Vous n'avez point démerité, loin de là. Vous vous êtes battus avec courage, avec patriotisme, avec engagement, avec le souci constant de hisser le drapeau malien le plus haut possible dans le ciel du football mondial.

Avec votre parcours époustouflant quoi que bref, vous avez confirmé l'adage qui veut que "la valeur n'attend pas le nombre des années". Mais la loi du football veut qu'il y ait un vainqueur et un vaincu. Vous pouvez rentrer la tête haute car votre esprit conquérant est resté inaltérable. Je suis fier de vous et à travers moi recevez l'expression de la fierté de tout un peuple. Vivement d'autres compétitions avec à la clé de belles victoires. Merci pour les moments de bonheur que vous nous avez fait vivre"

Koulouba le 8 juin 2019

Dialogue politique inclusif : Les prémisses voient le jour !



Désignation ce vendredi 07 juin 2019, par le Président de la République, du triumvirat chargé de conduire le processus du dialogue politique inclusif. Il s'agit des personnalités ci-après :

Diplomatie : Le MAECI reçoit la nouvelle Représentante de ONU-Femmes



La nouvelle Représentante Résidente de #ONU-FEMMES au Mali, s'appelle Béatrice EYONG. Elle a présenté ce vendredi 07 juin ses lettres d'accréditation à Tiébilé DRAMÉ, Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale.

Mme EYONG, qui dirige cette entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, entend mettre tout en œuvre durant son séjour au Mali pour accompagner les autorités dans la prise en charge des questions liées au genre. Le Ministre DRAMÉ a saisi cette occasion pour souligner que cette organisation aura l'appui nécessaire pour mener à bien ses différentes actions.

Après cette présentation de lettre d'accréditation, le Chef de la Diplomatie malienne a reçu tour à tour le Représentant Spécial de la CEDEAO au Mali, les Ambassadeurs d'Allemagne, de l'Inde et de France. Avec tous ces partenaires, les questions de paix et de développement ont été abordées.

Signalons enfin que DIETRICH BECKER, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne qui est en fonction au Mali depuis août 2015, est en fin de mission.

■ Bureau de l'Information et de la Presse/ MAECI

- Professeur Baba Akhib Haidara, Médiateur de la République ;
- Monsieur Ousmane Issoufi Maïga, ancien Premier ministre ;
- Madame Aminata Dramane Traore, ancien ministre.

Ces personnalités ont été désignées après une large consultation de la classe politique, des légitimités traditionnelles et de la société civile. Un Comité d'organisation sera mis en place pour assurer la préparation matérielle et scientifique du dialogue politique.

Ce Comité sera présidé par l'Ambassadeur Cheick Sidi Diarra, ancien Conseiller spécial pour l'Afrique du Secrétaire général des Nations Unies.

Dialogue politique: La Coalition des anciens candidats de 2018 à la Primature



Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Boubou Cissé, a reçu, ce samedi 8 mai 2019 la Coalition des anciens candidats de 2018 conduite par son président, Yeah Samaké.

Au menu des échanges le dialogue national inclusif et la mise en œuvre de l'Accord politique de gouvernance.

Au nom de ses camarades, Yeah Samaké a réaffirmé au Premier ministre leur volonté de soutenir les actions du Gouvernement.

Le Dr Boubou Cissé a réitéré sa disponibilité à rassembler toutes les filles et tous les fils du Mali pour consolider la paix et la cohésion sociale.

Diplomatie : L'axe Pékin-Moscou contre Washington



En visite à Moscou, le président chinois s'allie à son compair russe contre les USA. Dans un communiqué, ils dénoncent "le diktat politique et le chantage monétaire" des Américains ainsi que la décision de Trump de quitter le Traité sur le nucléaire iranien. Ils disent leur désaccord avec la politique américaine en Iran, en Syrie, au Venezuela et en Corée du Nord. Enfin, Poutine autorise le géant chinois Huawei, que Washington accuse d'espionnage, à développer le réseau internet 5G sur le territoire russe.

■ Source: Rfi

Communiqué de relatif a l'adoption du projet de loi organique portant prorogation du mandat des députés à l'Assemblée Nationale



L'Alliance Démocratique pour la Paix (ADP-Maliba) est très surprise par cette énième tentative de violation de la Loi Fondamentale du Mali par le Gouvernement lors du Conseil des Ministres extraordinaire du vendredi 7 juin 2019 à travers l'adoption d'un projet de Loi organique portant prorogation du mandat des députés à l'Assemblée Nationale et ce jusqu'au 2 mai 2020.

Au regard de cette situation, le parti manifeste son rejet total d'une nouvelle prorogation du mandat des députés.

L'ADP-Maliba rappelle que le mandat des députés a pris fin depuis le 31 décembre 2018. Ce projet de prorogation n'est soutenue par aucune base constitutionnelle. Par ailleurs, le parti rappelle que cette Assemblée Nationale, en plus de son illégitimité, n'est plus représentative de la réalité de l'actuel paysage politique national. L'ADP-Maliba appelle au respect de la Constitution par le Président de la République et la Cour Constitutionnelle. Le parti demande le retrait du projet de loi organique par le Gouvernement.

L'ADP-Maliba invite l'ensemble des forces politiques et sociales du Mali à constituer un front commun pour faire barrage à cette violation flagrante de la Constitution du 25 février 1992 obtenue de haute lutte par le Peuple malien.

Bamako, le 8 juin 2019

Le Président,

Youba BA
Chevalier de l'Ordre National

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernière informations du moment

Prorogation du mandat des députés : "Une haute trahison et un parjure" selon l'ex-ministre Konaté



Pour l'ancien ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Me Mamadou Ismaël Konaté, la ré-prorogation du mandat des députés au Mali est « ni plus ni moins qu'une haute trahison et un parjure ».

En manque d'alternative, le Conseil des ministres du vendredi 7 juin a consacré pour une nouvelle la prorogation du mandat des députés jusqu'en fin mai 2020. Une décision qui a poussé l'ancien ministre d'IBK a sortir pour une énième fois ses griffes.

« La pire des violations en matière de démocratie : un régime prend en otage l'Etat et ses institutions, pour gouverner, pour leur bien et contre le gré de tous, de l'intérêt général et de la collectivité toute entière. Ni plus ni moins qu'une HAUTE TRAHISON et un PARJURE !!! » A tweeté Me Konaté.

■ DACK

Cérémonie de décoration : Expert'Labs Mali à l'honneur



Haute Distinction Honorifique de MJA Intellect au nom de la jeunesse intellectuelle d'Afrique afin de rendre hommage et saluer l'exemplarité des structures sur qui la jeunesse africaine peut avec fierté et assurance prendre exemple.

Après de discrètes enquêtes du Haut-Commissariat de MJA Intellect sur la moralité et les actions de 25 structures proposées, le Bureau de

Lutte contre la Violence basée sur le genre : Madame Samaké Oumou Elkhairou Niaré, Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune III, reçue à l'Ambassade des USA à Bamako



L'Ambassade des Etats Unis au Mali est très engagée dans ce sens. C'est pourquoi hier, le Premier Conseiller, Gregory Garland a reçu Madame Samaké Oumou Elkhairou Niaré, Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de la Commune III du District de Bamako, pour souhaiter bon voyage et pleins de succès en vue de sa participation au prestigieux Programme des Visiteurs Internationaux (IVLP, en anglais), intitulé « Comment mettre fin aux Violences Basées sur le Genre ». Pendant trois semaines Madame Oumou et 17 autres participants Africains vont discuter, avec la société civile, les institutions gouvernementales et les ONGs américaines, des techniques et stratégies permettant d'identifier les formes de violence, de signaler et rapporter les cas de violence, de poursuivre en justice les agresseurs et de fournir assistance et protection aux victimes de violence sexiste, et enfin partager les meilleures pratiques en matière de prévention de la violence basées sur le genre.

Avant de souhaiter un bon voyage à notre Juge, partagez avec elle les causes de violences basées sur le genre que vous voyez fréquemment dans votre quartier.

USAMali IVLP International Visitor Leadership Program (IVLP) U.S. Department of State

Coordination du MJA Intellect a retenu 8 structures dont Expert'Labs Mali afin de lui décerner le présent diplôme avec " le plus grand respect sacré ".

Pour rendre hommage à la qualité exceptionnelle de ce qu'ils font comme travail constructif afin d'aider les jeunes maliens à mieux se construire dans divers domaines et leur dire : LA JEUNESSE INTELLECTUELLE D'AFRIQUE EST FIÈRE DE POUVOIR VOUS CITER EN EXEMPLE.

En retour, Expert'Labs Mali remercie MJA INTELLECT pour cette distinction. Grand Merci à tous nos followers, nos formateurs ainsi que nos auditeurs qui nous font confiance à travers nos actions et projets.

MAJ INTELLECT EXPERTLABS #DISTINCTION

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous



Confé-presse au CSDM : La prorogation du mandat des députés à l'ordre du jour

Le conseil Supérieur de la Diaspora Malienne a organisé une conférence de presse suite à l'adoption en conseil des ministres d'un projet de loi portant prorogation du mandat des députés pour un an.

En effet, après avoir demandé une première prorogation de 18 mois qui a été suivie mais pour 6 mois, le CSDM se réjouit de cette nouvelle. Il y a seulement quelques semaines, le président Chérif Mohamed Haidara et sa délégation travaillaient pour obtenir cette prorogation.

Son porte-parole, avant la lecture de son texte liminaire a exprimé le soutien sans réserve à SE IBK, à son premier ministre et son gouvernement pour cette décision courageuse et pour toutes les actions qu'ils entreprendront pour la sortie de crise de notre pays.

C'est ainsi que ce dimanche 9 juin, l'organisation faitière a convié la presse pour rappeler que c'est à partir de son action que le débat sur la représentation des maliens de la diaspora est revenue activement dans les débats

publics. En 2018, quand le conseil des ministres a pris un décret portant convocation du collège électoral des législatives, le CSDM a tenu un point de presse suivie d'une série de rencontres de très haut niveau.

A la suite de la publication du calendrier électoral, le CSDM a saisi le ministre de l'administration d'alors pour demander non seulement une prorogation du mandat des députés mais aussi pour demander de mettre à profit cet temps pour faire les réformes nécessaires pour le bon fonctionnement de notre démocratie. Au cours de ces réformes, il proposait la prise en compte de la question de représentation des maliens de la diaspora au niveau de certaines institutions dont l'Assemblée Nationale.

Selon le CSDM, au terme du délai de 6 mois de prorogation du mandat des députés qui avait pour but de un certain nombre de problèmes d'envergures nationales, il est aisé pour tout bon observateur que les principales situations ayant justifié cette prorogation res-

tent sans issu (la crise au nord et au centre du pays, les besoins de réformes institutionnelles, le dialogue national inclusif tant souhaité et pas encore réalisé...c'est suite à cet constat, le CSDM a saisi à nouveau le ministre de l'administration territoriale d'envisager la prorogation, une fois encore du mandat des députés pour permettre à la réalisation matérielle des situations suscitées.

Le CSDM souhaite que ce projet de loi soit suivi par le parlement et que ce temps soit mis à profit pour traduire concrètement les différents projets et prendre enfin en compte la demande légitime du CSDM d'avoir ses sièges à l'Assemblée Nationale. Et le porte-parole du CSDM de poursuivre que les maliens de la diaspora sont plus 6.000.000, donc plus nombreux que les populations des 3 régions (Gao, Tombouctou et Kidal) réunies. Nul ne doute du rôle important que la diaspora joue aussi bien dans l'économie du pays, mais aussi, à travers le CSDM la résolution des crises sécuritaires et politiques du Mali.

A la question de savoir pourquoi le CSDM qui invite régulièrement le haut conseil des maliens de l'extérieur à ses activités n'est jamais invité à celles de ce dernier.

C'est le président Mohamed Chérif Haidara qui répond de façon on ne peut plus claire.

Le haut conseil des maliens de l'extérieur est une association comme toutes les autres. Le CSDM quant à lui est aussi une association créée suite au constat de l'échec du haut conseil des maliens de l'extérieur dans sa mission de défense des droits et des intérêts de la diaspora malienne, un certain nombre de membres dissidents ont décidé de créer le CSDM pour assurer la défense de toute la diaspora. Mais créer une association de plus ne peut faire qu'un plus. «A notre entendement, nous ne sommes pas des ennemies, au contraire nous sommes la même communauté et nous avons la même mission, celle de défendre les intérêts de tous les maliens de l'extérieur. Notre exploit dans quelques cas que ce soit est l'exploit de tous les maliens de l'extérieur. C'est pourquoi, nous souhaitons partager toutes nos activités avec le haut conseil. Mais pour savoir pourquoi nous ne sommes pas invités à leurs activités, seul le haut conseil peut répondre à cela.» Chérif Mohamed Haidara.

■ **Moctar SOW**

Le ministre Housseini Amion Guindo sur les inondations : “Plus de 8 milliards de FCFA sont programmés pour l'aménagement des collecteurs naturels et artificiels de Bamako et environs”



Sur le plateau de l'émission "L'invité" de l'ORTM, le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable a fait le point de la situation des sachets plastiques, de l'assainissement de la ville de Bamako, de la nécessité du recyclage des déchets et de la problématique de l'inondation dans nos villes.

Après ses condoléances aux familles des 16 disparus et ses vœux de prompt rétablissement des blessés de la nuit du 16 Mai 2019, le ministre a souligné que les récurrentes inondations sont devenues des phénomènes mondiaux liés au changement climatique. Pour lui, la solution réside dans le développement des résiliences face aux phénomènes. L'entretien permanent des caniveaux et collecteurs de nos grandes villes font partie de ses solutions. Selon Housseini Amion GUINDO, conformément à l'article 15 de notre constitution qui stipule que, « Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'Etat

», cette tâche incombe en premier lieu aux populations qui sont à la fois, acteurs et victimes. A ses dires, les événements dramatiques de la nuit du 16 mai dernier sont une interpellation et un avertissement pour les parties prenantes. A la fois acteurs et victimes, les populations doivent tirer des leçons de leurs agissements contre la nature. Au-delà de la destruction de l'écosystème à travers divers pollutions et la déforestation, l'urbanisation sauvage galopante constitue un réel danger pour la population. L'obstruction des lits des cours d'eau artificiels et naturels est de nos jours, une préoccupation majeure dans nos grandes villes, particulièrement Bamako. Couplée au changement climatique qui occasionne de plus en plus des pluies diluviennes, elle est à la base des récurrentes inondations que subit chaque année notre capitale.

DES MESURES D'URGENCE CONTRE LES INONDATIONS

Pour remédier à cette situation qui n'a que trop duré, le Ministre de l'Environnement, de l'As-

sainissement et du Développement Durable a annoncé certaines mesures urgentes sur le plateau de l'émission "L'Invité" de l'ORTM. En plus du curage des caniveaux et collecteurs, elles aboutiront également à l'évacuation des occupants des lits et des berges des cours d'eaux naturels ou artificiels de Bamako et environs. Au nom de l'intérêt général, les déguerpis seront dédommagés conformément à la réglementation en vigueur. Conscient que la nature a horreur du vide, le ministre Housseini Amion GUINDO a annoncé un vaste projet d'aménagement des berges des cours d'eau et collecteurs à hauteur de 8 milliards de FCA entièrement financés par la coopération allemande.

L'ÉQUATION DES DÉCHETS

Avec son franc parler habituel, Housseini Amion GUINDO a estimé que la faute est partagée entre les acteurs. Il s'agit de l'Etat, des collectivités et des populations. En ce qui concerne l'Etat, il a souligné que les préoccupations liées à l'insuffisance de dépôts de

transit et de décharge finale sont de la responsabilité du gouvernement.

Dans l'urgence, il a laissé entendre que le gouvernement à travers le premier Ministre a consenti d'énormes sacrifices pour rendre non seulement opérationnel le dépôt de transit de Lafiabougou, mais aussi en créer d'autres dans différentes communes du district de Bamako. Concernant la décharge finale de Noumoubougou, Housseini Amion GUINDO a réaffirmé l'urgence de boucler les travaux afin de la rendre opérationnelle pour ozone Mali. Du côté des collectivités qui évoquent le plus souvent la lenteur dans les transferts des ressources liées au secteur de l'assainissement, le ministre a laissé entendre qu'une dose d'organisation avec les ménages peut pallier à cette situation dont le processus est déjà enclenché. Du côté des populations, il a évoqué la problématique de l'appropriation de leur cadre de vie. Pour pallier à cette situation, il a rappelé la nécessité d'aller vers le civisme environnemental à travers la sensibilisation autour des tenants et des aboutissants de l'absence d'un cadre assaini.

Pour venir à bout des déchets en général, le Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable a estimé que la seule porte de sortie réside dans le recyclage. D'où l'appel qu'il ne cesse de lancer

aux investisseurs dans le secteur, avec la garantie de facilité et d'accompagnement de l'Etat. Au-delà des discours et des projets bien ficelés sur papier, le ministre appelle à l'action pour sauver les meubles.

CONVAINCRE ET CONVAINCRE

Si aux yeux de certains la contrainte est indispensable, elle a cependant des limites et on ne peut construire le développement durable et protéger l'environnement sans l'adhésion d'une majorité de la population. Concernant son approche afin d'avoir le résultat escompté, le 1er responsable de la politique d'assainissement du Mali privilégie la sensibilisation basée sur la notion de civisme environnementale. L'environnement qui est un patrimoine commun (ressources et milieux naturels, espèces animales et végétales, diversité et équilibre biologiques) doit être respecté, pas parce que c'est une obligation juridiquement sanctionnée, mais parce que c'est un enjeu mondial, synonyme de responsabilité envers les générations futures a annoncé Housseini Amion GUINDO.

Pour le Ministre de l'EADD, une fois conscient que les richesses naturelles de la terre ne sont pas illimitées et que certains comportements, qu'ils soient le fait d'individus (surconsommation d'énergie ou d'eau), gestion anarchique

des déchets ou d'entreprises (pollution des rivières) les mettent en danger, les populations agiront. Puisque le profil du pollueur est variable : certains polluent par indifférence au problème, d'autres le font sciemment avec cynisme, d'autres encore par ignorance, d'autres enfin par insouciance, il faut donc adapter les messages à ces différents types de comportement, afin de susciter l'éveil d'une conscience individuelle et collective. Or cette conscience ne se décrète pas, elle est le fruit d'une éducation à la responsabilité citoyenne.

UN VASTE PLAN DE SENSIBILISATION

Convaincu que toutes les questions environnementales se gèrent par la sensibilisation, le ministre a instruit l'élaboration d'un vaste plan de sensibilisation qui va tenir compte de tous les aspects et acteurs. Le civisme environnemental puisque c'est de ça qu'il s'agit est un vaste chantier d'éducation à la citoyenneté qui sera soumis au financement de l'Etat et des PTF. Il appartient donc aux populations de s'engouffrer dans cette brèche ouverte par le ministère en s'appropriant l'ensemble des questions liées à l'environnement et à l'assainissement.

■ Cellule de Communication MEADD

SAER EMPLOI
SOCIÉTÉ AFRICAINE D'ÉTUDES ET DE RÉALISATIONS

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Leader des services de Gestion des Ressources Humaines et Paie en Afrique de l'Ouest

Opération Barkhane : Un ministre Burkinabé critique la France

Moumina Sheriff Sy, ministre Burkinabé de la Défense, a décidé de remettre en question la solidarité africaine en matière de défense. En effet, ce dernier a estimé à la suite d'une visite en Afrique du Sud que l'armée du président Ramaphosa pourrait et devrait aider un pays comme le Burkina Faso en fournissant une aide logistique, matérielle et militaire dans le cadre de la mise en place de sa stratégie anti-terrorisme. Des dizaines de personnes ont trouvé la mort cette année, suite à des attaques sur des écoles, des représentations du service public ou encore des écoles. Une situation que le Burkina semble avoir énormément de mal à comprendre, d'autant que les prévisions sur le futur du pays ne laissent rien présager de bon, certains allant même jusqu'à estimer que le Burkina aurait pu devenir le nouveau Mali.

Le Burkina ne croit plus en l'Europe

Une situation qui pousse d'ailleurs le ministre Sy à remettre en cause le rôle réel de la France dans cette situation. En effet, l'hexagone est considéré comme étant une nation devant fournir une aide conséquente en matière de financement et d'aide matérielle aux pays membre du G5 Sahel. Toutefois, les résultats semblent être relativement loin des attentes. Pire encore, selon Sy, l'impact de cet apport est proche du néant, les promesses européennes n'ayant pas été tenues. Une situation qui le pousse à penser que le G5 Sahel ne réussira pas dans sa mission.

La France ne joue pas le rôle qu'elle devrait

« Je pense personnellement que le G5 Sahel ne réussira pas parce que nous ne pouvons pas



croire aux Européens en ce qui concerne la garantie de notre sécurité. » a-t-il ainsi expliqué, ajoutant qu'un pays comme la France, de par son rôle d'ancien colonisateur devrait avoir un impact plus important que quiconque. Il prend ensuite en exemple, celui du Mali qui, sans l'aide et l'apport réel de Paris, n'existerait probablement plus. « Ils ont plus de 4000 militaires dans la région, je suis surpris qu'ils n'aient pas réussi à éradiquer cette menace terroriste ».

Cérémonie de commémoration du dixième anniversaire du décès de l'ancien Président Gabonais Omar Bongo Ondimba : IBK apporte la solidarité du Peuple malien au Peuple gabonais



A l'invitation du Président de la République du Gabon, SEM Ali Bongo Ondimba, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Ibra-

him Boubacar Keita accompagné de son Épouse Keita Aminata Maiga, Présidente de l'ONG AGIR, se trouve en terre gabonaise depuis le 7 juin 2019. Ce déplacement présiden-

tiel de 48 heures se situe dans le cadre d'une visite de travail pour faire point de la Coopération entre le Mali et le Gabon. Après avoir rencontré ses compatriotes installés au Gabon le 8 juin 2019 dans l'après-midi, rencontre au cours de laquelle le Chef de l'Etat est revenu sur la situation générale au pays (la paix, la sécurité, la dépravation des mœurs et la nécessité du respect des aînés, le gouvernement issu de l'accord politique et également l'entente entre les maliens installés au Gabon entre autres), IBK accompagné de Son Épouse Keita Aminata Maiga, Présidente de l'ONG Agir, a représenté le Mali en début de soirée à la cérémonie de commémoration du dixième anniversaire du décès de l'ancien Président Gabonais Omar Bongo Ondimba (messe œcuménique). Cette cérémonie symbolique organisée au Palais présidentiel du Gabon a réuni de nombreux Chefs d'Etat africains dont Denis Sassou N'Guesso du Congo, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo de Guinée Équatoriale et de nombreuses délégations étrangères.

■ **Cellule de Communication et des Relations Publiques**
Présidence de la République

Du «yelema» à Yelema : Moussa MARA perd près d'une dizaine d'apôtres



Le parti politique YELEMA-Le changement vient de voir ses rangs soulagés de près d'une dizaine de dirigeants de premier rang.

C'est par lettre de démission adressée au président du parti, Moussa MARA, en date du 6 juin 2019, que le numéro 2 et ses consignateurs ont signifié leur départ de la formation politique de la balle de ping-pong. Il s'agit de : Abdoulaye DIARRA, Premier vice-président, Adama DIAKITE, 5ème vice-président et élu en CV, Samba SIDIBE, Secrétaire général adjoint, Amadou AYA, Secrétaire politique, Abou SANOGO, Secrétaire administratif, Mama DIARRA, 2ème Secrétaire des questions électorales et des élus, Aly ONGOÏBA, Secrétaire à la structuration, Moulaye ONGOÏBA, 3ème Secrétaire à la structuration et 2ème Adjoint au Maire de Mondoro (Douentza, centre du Mali) et enfin Ousmane CISSÉ, Président du CEC de Duré- centre du Mali.

Poussées de fièvres

Le motif évoqué pour justifier ces voltes faces tourne essentiellement autour de la plainte selon laquelle YELEMA aurait été dédié entièrement à servir le seul Moussa MARA. Cela est

peut-être vrai, mais il faut croire que du départ de MARA à Kidal, de la controverse sur l'affaire du prix de l'avion présidentiel à la mauvaise visibilité des positionnements du parti, dans le sillage de MARA, sur l'échiquier politique national, aussi bien les militants de YELEMA que les citoyens, ont eu du mal à suivre.

Ce flou non artistique s'est aggravé avec les Présidentielles 2018. À cette occasion, MARA fut successivement candidat, membres de la coalition des Bâtisseurs (qui cherchaient un candidat unique), puis il eut « un pied dedans [dans Les Bâtisseurs] et un pied dehors » et puis pour finir, il décida de rouler pour le candidat CMD.

L'opinion a eu du mal à suivre cette évolution non linéaire, chaotique et pas logique. Mais l'on peut croire que pour le peuple et les dirigeants de YELEMA, cela devait être non seulement déroutant, mais aussi désespérant. En effet, en se mettant sous la bannière du candidat CMD, « quel était le programme ? » Et surtout, où est l'ambition ? L'épisode Présidentielle 2018 a ouvert des plaies, au sein de YELEMA, qui ne se sont pas cicatrisées. Nous assistons là à une première poussées et il n'est pas impossible que d'autres suivent.

Mauvais timing et risque de « yelema yelema » ?

Jusqu'ici, YELEMA était plutôt stable et loin de mériter l'étiquette de « yelema yelema » que ses détracteur lui affublaient pour signifier la porte ouverte à tous les vents et aux allées et venues incessantes. Il est vrai que YELEMA avait connu ce que tous les partis du Mali connaissent : les démissions. À titre indicatif, la toute première Secrétaire général et fidèle lieutenant de MARA, Assétou CISSÉ dite Tou chez les intimes, avait claqué la porte et était allée créer son propre parti. Qui est logé depuis dans la majorité présidentielle. Mais un départ aussi massif et des locataires du sommet est, à coup sûr, singulier. On peut dire que cela est une première qui frappe de plein fouet le parti. Et en pleine tête.

En effet, il est loisible de le constater, référence faite à la liste plus haut, que les départs ne se situent pas au niveau du menu fretin. Au contraire, ce sont de gros poissons qui s'échappent de la nasse. Tous les noms sur la liste représentent de gros calibres membres de l'instance dirigeante du parti, le CEC (Comité exécutif central). Parmi eux, le cas du Secrétaire politique Amadou AYA est particulièrement remarquable. L'homme était d'une loyauté sans faille et il introduisait le parti à certains endroits non politiques pour lui conférer certaines crédibilités et une visibilité certaine. En fait, chacun de ces partants va laisser un trou béant. Aussi, les observateurs s'accordent pour dire que ce paquet de départ est « un coup dur » pour Moussa MARA. Il existerait des « malaises depuis des mois » au sein du parti et des « divergences de vues entre le président et certains dirigeants » et d'autres auraient même suspendu leur participation à la gestion du parti. Les démissions tombent à un moment on ne peut plus mauvais. Le timing de ces départs d'élites est effectivement préjudiciable à la santé du parti et à l'image de son président. Car, Ils surviennent à un moment où les partis du pays sont en phase de recherche de l'équilibre après toutes les turbulences que le pays a connu depuis des années. Manifestement, le temps du changement dans la gouvernance interne de YELEMA est arrivé – contre la nature de Capitaine MARA. Mais, le jeune vétéran de guerre (politique) voit il pareillement la chose ?

■ AMADOU TALL

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

“Méditer ne consiste pas à s'éloigner du monde : C'est s'en approcher, le comprendre, l'aimer et le transformer” a dit Ibrahim Ballo lors du lancement d'une exposition d'art

Lancé en ce mois de juin 2019, au Villa Soudan sis à Badalabougou, le vernissage-expo a réuni 9 jeunes artistes qui ont été sélectionnés pour montrer leur talent. Ledit vernissage-exposition intitulé Soudan Villart va durer environ un mois. Tous les artistes ont un thème à défendre, le nôtre Ibrahim Ballo a pris comme thème « Méditation ». Les jeunes maliens qui ont choisi de vivre de leurs talents d'artistes, savent désormais à quelle porte frappée : le concours «Soudan villart». L'objectif du Villa Soudan est la valorisation des métiers de la culture et de promotion de l'art malien,

Dans son œuvre « méditation », Ibrahim Ballo nous convie à sa quête de spiritualité et à la complexité des liens à tisser pour « vivre ensemble ». La posture est à la méditation. Les liens, tissages et points de connexion cellulaire comme une seconde peau donnent paradoxalement une impression de mouvement des sujets figés dans la méditation. Ils traduisent ainsi le mouvement et le réajustement permanent des consciences. Les yeux malades, pansés et sanglants, aveuglent ses sujets, témoignent d'une souffrance et d'un

obscurantisme, et forcent à l'introspection, à la méditation, vers une issue lumineuse et positive. La démarche artistique, inspirée des techniques du tissage traditionnel malien, représente les liens unissant les hommes, et est reflet d'un tissu social essentiel à la cohabitation positive. Suivez le fil ! Si le lien se rompt, il met l'homme à nu, le fragilise et défait le lien social.

Dans ces dessins, on constate les chiens, pour lui, la présence des chiens, génératrice de calme, sérénité et humanité, accompagne l'homme dans sa réflexion. La fidélité, l'absence de désir stratégique, la disposition immédiate à pardonner, la paix sans réciprocité et l'affection sont des valeurs sociales que portent naturellement les chiens ; elles dirigent l'homme dans ses pensées.

Pour Ibrahim Ballo, méditer ne consiste pas à s'éloigner du monde : c'est s'en approcher, le comprendre, l'aimer et le transformer.

L'artiste opère une réinvention de la surface picturale par l'association de peinture à l'acrylique et de fils de coton. Un dialogue se noue entre les idéogrammes des tissus traditionnels de coton malien figurés à l'acrylique et les fils

de coton noués à la surface de la toile, créant un haut relief. Modernité de l'acrylique et traditions non occidentales servies par le choix de matériaux d'ordinaire à valeur artisanale, se mêlent et agissent en complémentarité dans un espace inventif purement pictural.

Les motifs ancestraux inspirés de la technique du Bogolan sont figurés au moyen de l'acrylique restituant ainsi les présences symboliques héritées de l'Empire médiéval du Mali et propre à chaque événement et société malienne. Les réseaux de lignes s'entrecroisent, créant une multitude de points de jonction et sont associés aux fils de coton, éléments picturaux qui organisent l'espace. Des œuvres énigmatiques, oniriques qui traduisent une quête de sens dans un monde en mutation.

Une scène malienne d'artistes contemporains réactive, avec le textile, des fragments d'une histoire perdue liée à l' ancestrale production de coton. Dénonçant le consumérisme et les problèmes sociétaux complexes liés à leur environnement les artistes, entre réalité et mémoire, entre abstraction et figuration rappellent les récits culturels et familiaux, les tisserands et les traditions auxquels ils sont redevables. A travers le langage du tissage et du textile, ils accomplissent la synthèse entre expérience du monde contemporain et signification historique dans un univers de plus en plus numérique.

Pour terminer, il invite le ministère de la culture à s'intéresser davantage sur la culture et d'aider les artistes maliens afin qu'ils puissent réaliser leur rêve.

■ Gaoussou Kanté



Sénégal : Le ministre Abdoulaye D. SARR en visite à Poponguine

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale s'est rendu ce matin à Poponguine pour constater de visu le dispositif sanitaire du pèlerinage marial, la 131^{ème} édition.

Monsieur Abdoulaye Diouf Sarr a d'abord effectué une revue des troupes du Service national d'hygiène avant de tenir une séance de travail au Centre de santé. Celle-ci a été marquée par les présentations du SNH et du MDC en présence de l'Abbé Pascal Téning Diom président du Comité d'organisation du pèlerinage marial. Le dispositif de prise en charge des pèlerins s'ar-



ticule autour de 7 points de prestations fixes ou sites de référence et la mise en place progressive de 13 postes médicaux avancés. Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a dégagé 11 millions pour l'achat de médicaments et mobilisé plus de 550 agents de santé, 30 ambulances dont 6 médicalisées du Samu et de Suma de même qu'un camion hôpital seront du dispositif. Les Camps hôpital de l'Armée et de la Brigade nationale des sa-

peurs-pompier ainsi que le Wagon médicalisé de la Croix-Rouge, basé au Camp des marcheurs vont être mis à contribution. Le Ministre, après ce tour d'horizon du dispositif, a demandé à tous les acteurs concernés de ne ménager aucun effort, de ne négliger aucun détail pour accompagner les pèlerins pour une bonne réussite du pèlerinage afin que "Marie, notre mère offre nos souffrances à Jésus", le thème de cette 131^{ème} édition.

Côte d'Ivoire : Les nouvelles cartes d'identité biométriques font déjà polémiques

Avant moins d'un an et demi de la prochaine élection présidentielle, le gouvernement ivoirien a annoncé jeudi le lancement de nouvelles cartes d'identité biométriques en octobre, un sujet toujours sensible dans ce pays et qui suscite des inquiétudes au sujet de leur coût pour les citoyens. Le ministre ivoirien de l'Intérieur Sidiki Diakité a présenté à l'Assemblée un projet de loi pour cette nouvelle carte biométrique, les précédentes cartes biométriques établies en 2009 (avant la présidentielle de 2010 qui avait conduit à une grave crise) arrivant à expiration cette année. Certains observateurs estiment que le gouver-

nement a tardé à lancer les nouvelles cartes, obligatoires pour s'inscrire sur les listes électorales, ce qui pourrait perturber les opérations de vote l'an prochain, pour un scrutin présidentiel qui s'annonce tendu. En Côte d'Ivoire, pays dont une partie importante des 25 millions d'habitants est issue de l'immigration, la question de la nationalité est extrêmement sensible depuis une vingtaine d'années, lorsqu'était apparu le contexte d'« Ivoirité », et que la nationalité ivoirienne de l'actuel président Alassane Ouattara avait été contestée, l'empêchant de se présenter à la présidentielle de 2000. Selon le ministre de l'Intérieur, les nouvelles cartes doivent répondre aux spécificités décidées en 2014 par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) pour ses 15 Etats membres, afin de faciliter la libre circulation des personnes et améliorer la sécurité dans cette zone en proie à de croissantes attaques jihadistes. Les données inscrites dans la puce électronique devraient permettre un usage « multifonctions », par exemple comme carte de santé ou permis de conduire, a également indiqué M. Diakité.



Des députés se sont inquiétés du coût pour les Ivoiriens de cette nouvelle carte, annoncé par le ministre à 5.000 francs CFA (7,50 euros) – à quoi s'ajoute le coût pour établir les documents nécessaires à son établissement (acte de naissance, etc.) et les frais de transport. 40 à 45% de la population vit sous le seuil de pauvreté, et le salaire minimum, pas toujours respecté, est de 60.000 FCFA. Des députés se sont aussi inquiétés du choix de la société belge Semlex pour fabriquer les nouvelles cartes, soupçonnée selon eux de corruption dans d'autres marchés similaires en Afrique.

Affaire Paule François Compaoré : L'intégralité de l'arrêt de la chambre criminelle de la cour de cassation française en date du 04 juin 2019 sur le dossier "extradition de M. Paul François Compaoré".

NY 18-86.964 F-D o N 1189 o

VD1 4 JUIN 2019

REJET

M. SOULARD président,
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE CRIMINELLE, en son

Audience publique tenue au Palais de Justice à PARIS, a rendu l'arrêt

Suivant :

Statuant sur le pourvoi formé par :

- M. Paul François Compaoré,

Contre l'arrêt de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de PARIS, 5e section, en date du 5 décembre 2018, qui, dans la procédure d'extradition

Suivie contre lui à la demande du gouvernement du Burkina Faso, a émis un

Avis favorable ;

La COUR, statuant après débats en l'audience publique du 21 mai 2019 où étaient présents dans la formation prévue à l'article 567-1-1 du code de procédure pénale : M. Soulard, président, M. Ricard,

Conseiller rapporteur, Mme Durin-Karsenty, conseiller de la chambre ;

Avocat général : Mme Caby

Greffier de chambre : M. Bétron ;

Sur le rapport de M. le conseiller RICARD, les observations de Me BRIARD, avocat en la Cour, et les conclusions de Mme l'avocat général référendaire CABY, l'avocat ayant eu la parole en dernier ;

Vu le mémoire produit ;

Sur le moyen unique de cassation, pris de la violation des articles 3, 6 et 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, 696-3, 696-4, 696-8, 696-15 et 593 du code de procédure pénale ;

"En ce que l'avis attaqué a émis un avis favorable à l'extradition de M. Paul-François Compaoré au profit du gouvernement de la



République du Burkina-Faso pour des faits qualifiés d'incitation à assassinats ;

"1) alors que les alinéas 4 et 5 de l'article 696-15 du code de procédure pénale méconnaissent les droits et libertés garantis par la Constitution et, en particulier, le principe de séparation des pouvoirs et le droit au recours effectif consacrés par l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, ainsi que de l'article 66 de la Constitution ; que l'abrogation de cet article, qui sera prononcée par le Conseil constitutionnel saisi par la voie de la question prioritaire de constitutionnalité posée à l'occasion du présent pourvoi, privera de fondement juridique l'arrêt attaqué ;

"2) alors que tout jugement ou arrêt doit contenir les motifs propres à justifier la décision ; que l'insuffisance de motifs équivaut à leur absence ; qu'en se bornant à faire état d'un projet de révision du code de procédure pénale burkinabé ou de conditions de détention très améliorées dans les quartiers spéciaux de la maison

d'arrêt de Ouagadougou, sans rechercher plus

avant – en se fondant sur des sources objectives et impartiales et non uniquement sur des sources gouvernementales assujetties au régime en place requérant l'extradition – si, dans les faits, M. Compaoré ne risquait pas d'être exposé à des traitements contraires à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme ou d'être jugé par un tribunal n'assurant pas les garanties fondamentales de procédure et de protection des droits de la défense au sens de l'article 696-4 du code de procédure pénale ou exposé à un risque réel de déni flagrant de justice au sens de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, l'arrêt attaqué se trouve dépourvu, en la forme, des conditions essentielles de son existence légale ;

"3) alors que faute notamment d'avoir recherché si, au cas présent, les autorités burkinabés avaient fourni des garanties effectives que M. Compaoré serait bien personnellement détenu dans un lieu offrant des conditions de détention excluant tout risque de violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, l'arrêt attaqué ne satisfait pas,

en la forme, aux conditions essentielles de son existence légale ;

“4) alors que l’extradition n’est pas accordée lorsque le crime ou le délit à un caractère politique ou lorsqu’il résulte des circonstances que l’extradition est demandée dans un but politique ;

qu’en se bornant, pour émettre un avis favorable, à n’apprécier que les éléments laissant présumer que l’extradition n’était pas demandée dans un but politique et en prenant le soin d’écarter, au motif qu’il ne lui appartiendrait pas de les apprécier, ceux apportés par la défense et démontrant au contraire un motif politique – notamment le témoignage de M. Kafando, monté de toute pièce par le régime en place, les contacts d’un prétendu témoin avec le cabinet de l’avocat de la défense ainsi que l’intervention des plus hautes autorités politiques françaises et burkinabés – la cour d’appel ne s’est fondée que sur les éléments dépourvus de caractère politique et a refusé de prendre en considération les éléments à caractère politique de la demande d’extradition, privant ainsi sa décision de base légale ;

“5) alors que l’arrêt d’une chambre de l’instruction statuant en matière d’extradition doit répondre, en la forme, aux conditions essentielles de son existence légale ; que la cour s’est prononcée, aux motifs ci-dessus reproduits, sans mieux s’expliquer sur la qualification, au regard du droit français, des faits qualifiés, en droit burkinabé, d’incitation à assassinat quand cette infraction, prévue par la législation de l’Etat requérant, ne saurait aucunement être assimilée à celle française de complicité par instructions ; qu’en effet, l’infraction d’incitation à assassinat burkinabé est une infraction sanctionnant de manière autonome les agissements d’un auteur principal tandis que celle de complicité par instructions française sanctionne de manière totalement distincte les agissements accessoires d’un complice ; qu’en jugeant malgré cela que la condition de double incrimination était remplie sans mieux s’expliquer sur cette différence fondamentale de qualité entre l’infraction principale d’incitation à assassinats et celle accessoire de complicité par fourniture d’instructions, la cour d’appel a privé sa décision de base légale ;

“6) alors que le mandat d’arrêt servant de support à la demande d’extradition doit être clair, précis et exempt d’irrégularité ;

que le mandat d’arrêt délivré par les autorités burkinabés est irrégulier en ce qu’il ne remplit pas les conditions prévues aux articles 119 et 130 du code de procédure pénale burkinabé exigeant que la personne à l’encontre de laquelle est décerné le mandat d’arrêt soit, au préalable, inculpé ; qu’il ressort du dossier de la procédure que M. Compaoré n’a jamais été inculpé, le privant de surcroît d’un libre accès à son dossier et, par-là, d’un exercice effectif des droits de la défense ; qu’en se bornant, pour rejeter ce moyen privant la demande d’extradition de fondement légal, à affirmer, par une interprétation téléologique de l’article 122 du code de procédure pénale français et d’une note du juge burkinabé sujette à caution, que la qualité de mis en examen n’est pas nécessaire à la délivrance d’un mandat d’arrêt sans prendre en considération et appliquer les articles 119 et 130 du code de procédure pénal burkinabé, l’arrêt de la chambre de l’instruction n’a pas répondu, en la forme, aux conditions essentielles de son existence légale ;

“7) alors que la contradiction de motifs équivaut à leur absence ; qu’en ayant tout à la fois énoncé qu’elle était parfaitement en mesure de constater que la citation faite par le juge dans sa note n’était pas correcte pour ensuite la prendre en considération pour émettre un avis favorable, la chambre de l’instruction a entaché sa décision de contradiction ;

“8) alors que toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ; que l’extradition demandée par l’Etat requérant ne saurait porter une atteinte disproportionnée au droit au respect de la vie privée et familiale de la personne visée par cette demande ; qu’en rendant un avis favorable à la demande d’extradition présentée par le Burkina-Faso sans prendre en considération d’office les différents éléments témoignant de ce que M. Compaoré disposait de liens familiaux stables en France de sorte que son extradition serait de nature à porter une atteinte disproportionnée à son droit au respect de la vie privée et familiale, l’arrêt de la chambre d’instruction ne satisfait pas aux conditions essentielles de son existence légale” ;

Attendu qu’il résulte de l’arrêt attaqué et des pièces de la procédure, que l’ambassade du Burkina Faso à Paris a transmis une note verbale en vue de l’extradition de M. Paul François Compaoré, frère de l’ancien président de la Ré-

publique, M. Blaise Compaoré, aux fins d’exécution d’un mandat d’arrêt international délivré le 5 mai 2017 par un juge d’instruction du tribunal de Ouagadougou, pour des faits qualifiés d’incitation à l’assassinat, concernant le meurtre de quatre personnes, commis le 13 décembre 1998 au Burkina Faso, dont celui de Norbert Zongo, journaliste d’investigations, qui travaillait, notamment, sur les conditions dans lesquelles M. David Ouédraogo, chauffeur de M. Paul

François Compaoré, était décédé ;

Qu’interpellé à l’aéroport de Roissy-Charles de Gaulle le 29 octobre 2017, M. Compaoré, après avoir été interrogé par le procureur général le lendemain, a été présenté au premier président de la cour d’appel qui l’a placé sous contrôle judiciaire ;

Qu’ayant reçu notification, à l’audience du 13 décembre 2017, du titre en vertu duquel l’arrestation avait eu lieu, ainsi que des pièces produites à l’appui de la demande d’extradition et de pièces complémentaires, l’intéressé a refusé de consentir à sa remise ;

Sur le moyen de cassation, pris en sa première branche :

Attendu que, par suite de l’arrêt de la Cour de cassation de ce jour, ayant dit n’y avoir lieu de renvoyer la question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel, le grief est devenu sans objet ;

Sur le moyen de cassation, pris en sa deuxième branche :

Attendu que, pour écarter l’argumentation du requérant, qui a fait valoir, invoquant à l’appui de ses dires plusieurs sources non gouvernementales, le risque qu’il puisse être jugé par un tribunal n’assurant pas les garanties fondamentales de procédure et de protection des droits de la défense ou qu’il soit exposé à un risque de déni de justice, l’arrêt énonce qu’aux termes de pièces comprises dans les écritures de la défense, le Conseil constitutionnel du Burkina Faso a déclaré contraires à la Constitution plusieurs articles de la loi organique portant composition et fonctionnement de la Haute Cour de justice au motif qu’ils violaient les principes du procès équitable, ne prévoyant pour les actes de la commission d’instruction aucun recours et pour les arrêts de la Haute Cour de justice ni appel, ni pourvoi en cassation ; que les juges relèvent que l’existence même d’une juridiction de contrôle de la

constitutionnalité des textes, soucieuse de voir respecter le principe du procès équitable posé par différents instruments internationaux auxquels le Burkina Faso est partie, est de nature à permettre de considérer que ledit principe sera respecté au bénéfice de l'intéressé, d'autant qu'il a été érigé en norme constitutionnelle un an auparavant ;

Attendu qu'en l'état de ces énonciations, la chambre de l'instruction ayant, elle-même, par deux compléments d'information adressés, l'un, au ministre français de la justice afin de l'informer de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle convention d'extradition signée entre la France et le Burkina Faso, ainsi que de son éventuelle application à la demande en cause, l'autre, afin d'obtenir des autorités requérantes, divers éléments complémentaires, recherché si la personne réclamée bénéficiera, dans cet Etat, des garanties fondamentales de procédure, des droits de la défense et d'un procès équitable, a justifié, sans insuffisance ni contradiction, sa décision ;

D'où il suit que le grief n'est pas fondé ;

Sur le moyen de cassation, pris en sa troisième branche :

Attendu que, pour dire n'y avoir lieu à émettre un avis négatif à la demande d'extradition de M. Compaoré, motif pris du risque de voir ce dernier être incarcéré selon des modalités contraires à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, l'arrêt, après avoir énoncé que le requérant n'encourait plus la peine de mort pour le crime qui lui était imputé depuis la loi du 31 mai 2018 portant code pénal au Burkina Faso, mais une peine d'emprisonnement à vie aux termes de l'article 512-15 du code pénal burkinabé, relève que, selon les pièces transmises par les autorités requérantes à la suite du complément d'information adressé à ces dernières, d'une part, le régime d'exécution des peines mis en oeuvre dans cet Etat permet à un condamné à l'emprisonnement à vie de bénéficier tant d'une mesure de libération conditionnelle, via la grâce présidentielle, que d'une mesure de semi-liberté, d'où il se déduit qu'une peine d'emprisonnement à vie prononcée par une juridiction du Burkina Faso est susceptible d'aménagement en application de la législation de ce pays, d'autre part, si le taux d'occupation moyen des établissements pénitentiaires du Burkina Faso

est particulièrement élevé et les conditions de détention à l'image des conditions de vie de la population en général dans ce pays, en revanche les conditions d'incarcération mises en oeuvre dans les quartiers des maisons d'arrêt et de correction, appelés quartier spécial ou quartier d'amendement, sont très améliorées par rapport à la situation générale, et qu'il en sera ainsi dans le quartier d'amendement de la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou où pourra être détenu l'intéressé en cas d'extradition ; que les juges en déduisent que les autorités requérantes se sont engagées à ce que l'intéressé bénéficie, en cas d'incarcération, d'un régime de détention distinct du régime de droit commun ;

Attendu que la chambre de l'instruction ayant recherché, comme elle le devait, si la personne réclamée bénéficiera, en cas d'extradition, de la garantie de ne pas être soumise à un traitement inhumain et dégradant, notamment, en cas d'incarcération et d'exécution d'une peine d'emprisonnement à vie, et ayant examiné les engagements pris à cet égard par l'Etat requérant, son arrêt satisfait en la forme aux conditions essentielles de son existence légale, sans méconnaître les dispositions conventionnelles et légales invoquées ; D'où il suit que le grief doit être écarté ;

Sur le moyen de cassation, pris en sa quatrième branche :

Attendu que, pour dire que l'extradition de M. Compaoré n'avait pas été demandée par les autorités requérantes dans un but politique, l'arrêt, après avoir repris les éléments de la procédure décrivant les charges retenues contre l'intéressé dans le crime pour lequel cette procédure a été initiée, énonce que, si la personne concernée est le frère de l'ancien président du Burkina Faso, et est, par ailleurs, lui-même impliqué dans la vie politique de ce pays, la demande d'extradition qui le vise se rapporte à l'assassinat d'un journaliste d'investigation ainsi que de trois hommes ayant accompagné ce dernier ; que les juges ajoutent que cette demande apparaît, non comme ayant été présentée dans un but politique, mais comme un acte s'inscrivant dans une procédure d'instruction ayant pour objet des faits de nature criminelle de droit commun ;

Attendu qu'en l'état de ces énonciations, la chambre de l'instruction a procédé aux re-

cherches qui lui incombent, sans méconnaître les dispositions conventionnelles et légales invoquées ;

D'où il suit que le grief ne saurait être accueilli ;

Sur le moyen de cassation, pris en sa cinquième branche :

Attendu que, pour écarter l'argumentation du requérant excipant du non-respect de l'exigence de double incrimination, l'arrêt relève que, d'une part, la qualification d'incitation à assassinat en droit burkinabé correspond à celle de complicité d'assassinat par instructions prévue à l'article 121-7 du code pénal français, d'autre part, aux termes de l'article 69 ancien du code pénal du Burkina Faso, repris par l'article 131-8 du nouveau code pénal, celui qui incite à la commission d'un crime ou d'un délit est puni des peines prévues pour cette infraction, soit, s'agissant du crime d'assassinat, de la réclusion à vie ; que les juges énoncent qu'en application des articles 121-6 et 221-3 du code pénal, les faits objet des poursuites sont réprimés en droit français de la réclusion criminelle à perpétuité ; qu'ils en déduisent qu'il a été satisfait aux conditions de double incrimination et de quantum de peine, posées, s'agissant de cette dernière, par l'article 48,1, de l'accord de coopération en matière de justice entre la France et la République de Haute-Volta du 24 avril 1961 ;

Attendu qu'en l'état de ces motifs, la chambre de l'instruction, qui a vérifié l'existence de la double incrimination, a justifié sa décision sans méconnaître les dispositions légales et conventionnelles invoquées ;

D'où il suit que le grief n'est pas fondé ;

Sur le moyen de cassation, pris en ses sixième, septième et huitième branches :

Attendu que, pour rejeter les objections du requérant aux termes desquelles, d'une part, il était impossible de délivrer, en vertu du droit applicable au Burkina Faso, un mandat d'arrêt à son encontre au motif qu'il n'avait pas été préalablement inculqué, d'autre part la demande d'extradition émanant des autorités du Burkina Faso ne pouvait être prise en compte dès lors qu'une note complémentaire transmise par le magistrat ayant délivré le mandat d'arrêt en vue d'appuyer ladite demande comprenait une erreur factuelle constitutive d'un faux en écritures publiques, l'arrêt énonce, en

premier, qu'à l'instar de l'article 122 du code de procédure pénale français qui permet de délivrer un mandat d'arrêt sans qu'une mise en examen ait été prononcée, il résulte des explications des autorités requérantes qu'une interprétation contraire reviendrait à consacrer l'impunité des auteurs présumés d'infractions en fuite, et, en second, que la juridiction saisie a été en mesure de prendre connaissance du procès-verbal d'audition en cause dans son intégralité et de constater que la citation faite par le juge d'instruction dans sa note n'était pas correcte ;

Attendu qu'en statuant ainsi, abstraction faite des motifs surabondants relatifs à la législation française en matière de délivrance du mandat d'arrêt, justement critiqués par la sixième branche du moyen, la chambre de

l'instruction a justifié sa décision dès lors que, faute pour le demandeur d'établir une atteinte ou un risque d'atteinte à ses droits et libertés fondamentaux, un défaut de réponse à une articulation essentielle du mémoire, ou une absence, insuffisance ou contradiction des motifs de l'arrêt se rattachant directement et servant de support à l'avis relatif à la suite à donner à la procédure, les moyens pris de la violation des conditions légales de l'extradition sont irrecevables en application de l'article 696-15 du code de procédure pénale ;

D'où il suit que le moyen, nouveau en sa huitième branche, et comme tel irrecevable, en ce que M. Compaoré n'a pas fait valoir devant la chambre de l'instruction, y compris en substance, que l'extradition le visant était de nature à porter une atteinte disproportionnée à son

droit au respect de sa vie privée et familiale garanti par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, doit être écarté ;

Et attendu que l'arrêt a été rendu par une chambre de l'instruction compétente et composée conformément à la loi, et que la procédure est régulière ;

REJETTE le pourvoi ;

Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, chambre criminelle, et prononcé par le président le quatre juin deux mille dix-neuf ;

En foi de quoi le présent arrêt a été signé par le président, le rapporteur et le greffier de chambre.

SAMA
transfert d'argent

Transfert d'argent

ECONOMISEZ JUSQU'À
40%
SUR VOS FRAIS DE
TRANSFERT D'ARGENT

www.sama.money



Neymar accusé de viol : La plaignante dit “vivre un enfer”

La femme qui accuse Neymar de l'avoir violée, Najila Mendes de Souza, a confié que sa vie était devenue «un enfer» depuis la révélation de l'affaire et l'interview qu'elle a donné à ce sujet à la chaîne brésilienne SBT.

«Je n'ai plus de vie. Mon appartement a été cambriolé, je ne peux pas m'occuper de mon fils», a-t-elle déclaré dans une série de messages WhatsApp envoyés à la version brésilienne du site BuzzFeed News.

La jeune femme de 26 ans, qui serait actuellement à l'abri dans un hôtel, a également dit avoir été victime de menaces sur les réseaux sociaux, et accusée de vouloir extorquer de l'argent à la star du PSG. «Tout le monde comploté contre moi en disant que je profère des propos calomnieux, mais, s'il n'y avait rien dans ma plainte, ils ne seraient pas autant inquiets, non ?», a poursuivi Najila Mendes de Souza. « (On dit que) je suis une profiteuse parce que j'ai des dettes liées à mon appartement et à mon université ? Mais qui n'a jamais dû de l'argent dans sa vie ? », a-t-elle ajouté. « Il a de l'argent, il peut acheter le monde, mais je dis la vérité ! », a insisté celle qui dit égale-

ment craindre pour sa vie : «C'est plus facile de me traiter de salope pour classer l'affaire. Vous savez ce qu'il va se passer ? Ils vont me tuer et dire que je me suis suicidée, que je mentais, et la vie va reprendre son cours. Des femmes vont continuer à être violées et traitées comme de la merde !!!! (...) Il m'a violée, tabassée, et RIEN ni personne ne pourra changer ça.»

La jeune femme affirme que les faits se seraient produits à la mi-mai. Elle dit être venue

rencontrer Neymar, qui lui aurait payé les billets d'avion, dans une chambre d'un hôtel parisien, où elle aurait échangé des caresses avec le joueur, avant que celui-ci ne devienne violent et force un rapport sexuel non protégé malgré les protestations de la jeune femme. Elle dit avoir attendu le 31 mai pour porter plainte, après avoir quitté Paris le 17 mai, car elle était sous le choc et craignait de porter plainte dans un autre pays que le sien.

Neymar a fermement nié ces accusations, et était convoqué par la police brésilienne ce vendredi pour avoir diffusé une vidéo qui le mettrait en scène avec la jeune femme. On y verrait cette dernière tenter de frapper le joueur, qui se défend avec ses pieds.



Développement du Football : Le Premier ministre reçoit la FIFA et la CAF

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Boubou Cissé a reçu ce samedi 8 juin 2019 Veron Mosengo-Omba, Directeur des associations membres et du développement Afrique et Caraïbes de la FIFA en présence du Ministre des Sports Arouna Modibo Touré.

Veron Mosengo-Omba est porteur de message des présidents de la Fédération internationale de football association (FIFA) et de la Confédération africaine de football (CAF).

L'émissaire de la Fédération internationale de football association (FIFA) et de la Confédération africaine de football (CAF) a donné l'assurance au Premier ministre que leurs



organisations respectives seront toujours aux côtés du Mali.

Le Premier ministre a remercié Veron Mosengo-Omba pour la visite qu'il effectue au

Mali et a déclaré la disponibilité du Gouvernement à travailler de concert avec la FIFA et la CAF pour une normalisation du football malien.

CAN 2019 : Le Mali menacé d'être disqualifié par la FIFA !

Le Mali pourrait ne pas disputer la Coupe d'Afrique des Nations 2019 ! La FIFA vient d'informer le Premier Ministre, Boubou Cissé et le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Arouna Modibo Touré, que la compétition pourrait avoir lieu sans les Aigles.

Le message de la FIFA et de la CAF est clair. Si jamais l'Assemblée générale prévue pour le samedi prochain venait à être sabotée par certaines personnes, la FIFA prendra ses responsabilités. Il y aura des sanctions contre le football malien notamment sa Fédération avec sa suspension des compétition FIFA et même de la prochaine CAN prévue en Egypte du 21 juin au 19 juillet",



a indiqué le Véron Mossengo-Omba. Une assemblée générale est prévue pour le samedi 15 juin conformément à une feuille de route dressée par la FIFA dans la résolution de la crise du football malien. Cette assemblée générale devra permettre d'exécuter une sentence du Tribunal Arbitral du Sport dans la crise. Ensuite devra suivre l'organisation de

l'assemblée générale élective d'un nouveau président à la tête de la Fédération. Le Comité de Normalisation n'a pas lancé le championnat contrairement à ce qu'il a été convenu dans la feuille de route de la FIFA. La FIFA et la CAF préviennent!

■ Source: Orangefootballclub.com



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous ne manquerez aucunement de motivation ni de rigueur dans votre travail. Toutefois, vous devrez vous méfier d'une personne gravitant dans votre entourage professionnel et qui cherchera à vous nuire en colportant de fausses rumeurs sur vous.

Méfiez-vous des affaires qui semblent trop alléchantes, car elles peuvent cacher des pièges et des arnaques. C'est bien ce qui pourrait se produire aujourd'hui lors d'un achat auprès d'une personne peu recommandable qui pourrait chercher à vous escroquer.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Dans votre travail, vous serez sous les feux des projecteurs ou plutôt sous surveillance. Des contrariétés lunaires vous rendront moins convaincant que d'habitude et focaliseront l'attention sur vous. La qualité de votre travail sera sur la sellette.

Loyers en retard, négligences dans vos paiements, évaluations erronées, le poids de votre dette augmente un peu plus chaque jour. Dans votre cas, ami Taureau, il y aura une circonstance aggravante. La Lune vous fera perdre le sens de la réalité.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

On ne vous fera pas de cadeau dans votre vie professionnelle, ce qui ne vous souciera pas plus que cela. Par contre, vous n'admettez pas que quelqu'un tente de vous mettre en défaut par des moyens détournés. Vous le lui direz en face sans ménagement.

Des démarches ou des activités que vous aurez menées dans le passé favoriseront une amélioration financière. Elle se concrétisera soit sous la forme de rentrées d'argent, soit par une proposition d'un collaborateur qui promettra d'être lucrative.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Si vous recherchez un poste adapté à vos compétences, ne négligez pas les démarches ultérieures. Vous pourriez prendre un virage complètement différent et changer de cap. En vous lançant un nouveau défi, vous brisez la routine dans laquelle vous êtes enfermé.

Les économies sont encore à réaliser, mais elles sont maigres ou rendues difficiles. Les finances sont au beau fixe, mais dès que votre salaire est entré, les dépenses repartent rapidement. Un peu de patience est demandée pour le moment avant de finir le mois.



Lion (22 juillet - 23 août)

Une opportunité professionnelle intéressante pourrait bien passer sous vos yeux aujourd'hui, mais saurez-vous la reconnaître ? Il se peut en effet que vous hésitez un peu trop, que vous réfléchissiez trop longuement et que cette chance vous échappe. Il vaut mieux parfois faire taire la réflexion et privilégier l'action. Vous pourriez bénéficier aujourd'hui d'une certaine rentrée d'argent, mais au lieu de la placer de façon à ce qu'elle fasse des petits, vous serez pris d'une ferveur dépensière qui vous poussera à tout flamber jusqu'à ce qu'il ne reste rien.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Qui se ressemble s'assemble. Si cette phrase est plutôt utilisée en amour, elle s'applique également dans le monde du travail. Aujourd'hui, ne vous affichez pas avec certains collègues. Ami Vierge, cela sent le piège à des kilomètres à la ronde...

Votre partenaire va constater que vous avez puisé dans les économies du couple. La seule inconnue résidera dans la nature exacte de la dépense. Interrogé sur cet achat, vous resterez vague et jouerez la carte de l'amnésie... Votre position sera intenable !



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous aurez suffisamment de lucidité et de perspicacité pour ne pas être dupe des manigances qui se trameront derrière votre dos. Au lieu de vous lamenter, vous userez de toute votre stratégie pour convaincre des collègues d'être de votre côté.

Vous réglerez vos factures rubis sur l'ongle, en temps et en heure, afin de vous libérer l'esprit pour vous consacrer à un hobby. Depuis le temps que vous pratiquez cette passion et que vous la maîtrisez, vous songerez à en faire une activité lucrative.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

En travaillant au contact de collègues, vous pourriez devenir piquant, car trop emballé et hâtif. Faites une pause, prenez de la distance et les choses devraient entrer dans l'ordre. Uranus en Taureau vous expose à un vrai virage professionnel inattendu.

Vous pourriez suivre les bons conseils d'un proche qui vous aide à placer votre argent ou à éviter des frais stupides. Vous tentez de bien gérer la trésorerie, mais les tentations sont encore présentes et alimentées par la générosité envers votre famille.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Vous pourriez recevoir aujourd'hui une proposition d'emploi ou d'un nouveau poste plus élevé. Toutefois, votre famille et surtout votre conjoint pourraient exprimer leur désaccord face au surcroît de travail qui pourrait empiéter sur votre vie privée. Vous serez face à un choix cornélien.

Vous serez bien décidé à faire des économies, à mettre de l'argent de côté pour sécuriser votre avenir, mais cela ne sera pas du tout du goût de votre conjoint qui cherchera à vous influencer dans son sens. Sauriez-vous vous en tenir à ce que vous aurez vous-même décidé.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Cette journée sera parfaite pour débiter une formation ou passer un examen qui valorisera vos compétences par le biais d'un diplôme. Si vous êtes travailleur indépendant, vous chercherez à développer une activité susceptible de toucher une large clientèle.

Dans votre signe, Pluton sera l'émissaire du zodiaque... Son action pourra prendre plusieurs formes : vivre à moindre coût, aide de la famille, gain aux jeux, ou investissement qui rapporte ! Et encore, cette liste n'est qu'un simple aperçu...



Verseau (20 janvier - 19 février)

Non seulement vos qualités de travail seront évidentes, mais on les reconnaîtra à leur juste valeur. Résultat, on vous confiera des responsabilités importantes qui correspondront à votre savoir-faire. Vous continuerez à mettre vos compétences en avant.

Si la période n'est pas propice pour obtenir une augmentation sur le champ, rien ne vous empêchera de soumettre votre requête dès maintenant et de l'étayer en faisant valoir votre savoir-faire. Vous peaufinerez votre argumentaire très sérieusement.



Poisson (19 février - 21 mars)

Vous aimeriez trouver un nouveau poste qui vous donne plus d'épanouissement. Un travail dans des conditions idéales serait le bienvenu, car vous êtes sensible aux ambiances. Si vous travaillez en équipe, gardez un peu de distance avec vos collègues.

La prudence est de rigueur et vous êtes frileux pour les dépenses actuelles. Jupiter en Sagittaire pourrait vous rendre plus gourmand que d'habitude et vulnérable à des tentations. Les invitations occasionnent des dépenses dont vous pourriez vous passer.



SPiRiT

MEGA TOMBOLA MOBICASH

Participez en faisant des transactions de 5000F ou plus

*offre valable jusqu'au 15 mai 2019